

PREAVIS de la Municipalité Au Conseil Communal No 05/2024

Relatif à une demande de crédit de CHF 438'000.00 pour des aménagements routiers de la ligne de bus 722

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Valable dès le 15 décembre 2024, le nouvel horaire CFF amènera une amélioration de la ponctualité sur l'ensemble du réseau CFF en Suisse romande et des changements d'habitudes.

La refonte de l'horaire des CFF s'est avérée nécessaire pour deux raisons. En premier lieu, le réseau CFF doit non seulement être entretenu, mais également développé en continu. Environ 6 milliards de francs seront investis d'ici 2030 en Suisse romande pour renouveler des installations vieillissantes. Ensuite, l'horaire actuel n'est plus en adéquation avec la réalité. Datant des années 2000, il n'a pas été adapté aux nombreuses évolutions sur le réseau (doublement de la clientèle et de trains en circulation).

Conçu par les CFF avec la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO), l'horaire mis en œuvre en décembre prochain sera le plus grand changement d'horaire jamais vécu en Suisse romande depuis 20 ans. Son objectif principal est de garantir à la clientèle davantage de ponctualité et des correspondances stabilisées. Il impliquera de nombreux changements d'horaire sur les lignes CFF, mais également sur celles des autres entreprises de transports publics dans toute la Suisse romande.

Pour la Commune d'Etoy, l'impact de cette réorganisation exige de revoir fondamentalement les cadences et les horaires des lignes de bus existantes 722 et 724.

Pour cette refonte des transports de bus, le Canton et les Communes de la région ont collaboré depuis le printemps 2022 pour intégrer les conclusions du sondage transmis fin octobre 2019 à l'ensemble des ménages des seize communes (Aubonne, Allaman, Bougy-Villars, Buchillon, Etoy, Féchy, Gimel, Montherod, Lavigny, Lussy-sur-Morges, Saubraz, Saint-Oyens, Saint-Prex, Saint-Livres, Yens, Villars-sous-Yens) composant le secteur Ouest du district de Morges ainsi que les désidératas des exécutifs de ces Communes.

Pour rappel, ce sondage portait sur la thématique des transports publics bus pour déterminer les usages et recenser les besoins pour améliorer le réseau de transports publics (TP) dans ce secteur. L'analyse a permis de constater que les lignes offrant une fréquence élevée (30') démontrent les meilleures fréquentations pour des déplacements très majoritairement faits pour le motif travail/étude. De manière logique, les dysfonctionnements principaux relevés sont donc la faible fréquence des bus et les horaires inadaptés.

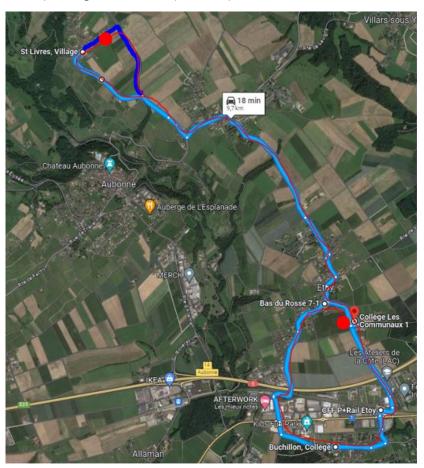
Préavis N° 5/2024 Page 1 sur 7

De leur côté, les Municipalités ont rappelé au Canton que les lignes de bus de la région sont toujours organisées de part et d'autre de l'Aubonne selon les anciens découpages de district. Celles à l'Ouest de l'Aubonne convergent vers Allaman ou Rolle, alors que celles desservant l'Est vont vers Morges. Seule, la prolongation de la ligne 724 d'Etoy sur Allaman-Gare traverse le Vallon de l'Aubonne depuis 2020!

En complément de ces lignes historiques, un réseau de bus scolaires a été développé ces dernières décennies pour répondre aux besoins scolaires des Etablissement primaire Gimel-Etoy et primaire et secondaire d'Aubonne et environs.

En tenant compte d'un maximum de besoins, les lignes de bus concernant la Commune d'Etoy vont être remaniées comme suit pour l'horaire qui rentrera en vigueur le 15 décembre 2024 :

- Ligne 724 (Morges Allaman): le tracé de cette ligne reste identique et sera exploitée par 2 bus au lieu d'un seul. Ainsi, tous les bus iront systématiquement jusqu'à la Gare d'Allaman et reviendront sur la Gare d'Etoy avec terminus à St-Prex. Chaque bus fera un aller et un retour entre les Gares d'Etoy et d'Allaman. En correspondance avec le RER Lausanne et le bus 722 à Etoy et le RE Genève à Allaman.
- Ligne 722 (St-Livres Etoy): le tracé de cette ligne reste identique entre St-Livres et Etoy-village et sera exploitée par 2 bus au lieu d'un seul.



Depuis le village, le bus se rendra directement à la Gare avec un arrêt au Communaux, passera par Buchillon, route d'Allaman, Bas-du-Rossé et terminus aux Communaux via la route de la Gare. L'autre bus, au départ des Communaux fera le trajet en sens inverse via le Basdu-Rossé, Buchillon, Gare et repartira sur les Communaux, le village, Laviany avec terminus à St-Livres. Tous les passages de bus à la Gare d'Etoy seront en correspondance avec le RER Lausanne et le bus 724 direction en d'Allaman.

• Ligne 727 (Yens – Allaman): cette nouvelle ligne sera en correspondance avec le RE Genève à Allaman pour offrir une solution pour les pendulaire de Yens, Lavigny et Etoy en direction de Genève. Pour Etoy, elle passera par la route de Lavigny, le village, le Bas-du-Rossé, En Bellevue et directement sur Allaman via la route Suisse. Cette ligne ne passe pas par la Gare d'Etoy.

Préavis N° 5/2024 Page 2 sur 7

Ces nouveautés répondent assez bien aux souhaits exprimés par la Municipalité d'Etoy et répondent aussi partiellement aux motions déposées lors de la législature précédente pour améliorer la mobilité en direction de Genève. En plus, elles répondent partiellement aux objectifs de la fiche 16 du PECC qui consiste à améliorer la desserte et la fréquence des transports publics Etoy- Aubonne – Allaman.

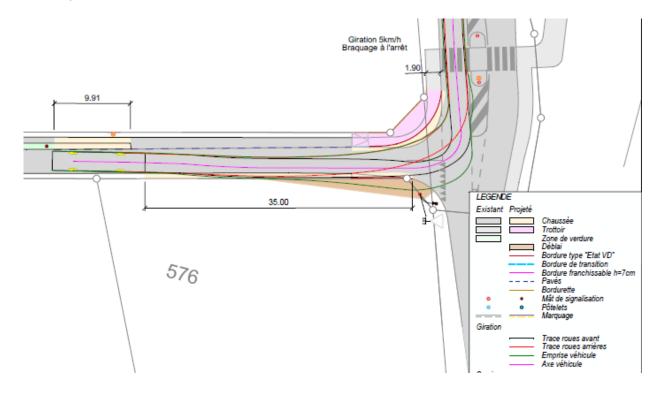
En revanche, pour passer des Communaux au Bas-du-Rossé, les bus ne peuvent pas passer le carrefour entre la route de la Gare et le chemin des Ecureuils pour rejoindre le tracé actuel jusqu'à l'arrêt du Bas-du-Rossé, l'espace n'est pas suffisant pour permettre aux bus de prendre ce virage.

La solution retenue consiste à les faire passer par le chemin Sous-la-Ville, puis par le chemin du Grand-Pré pour rejoindre le Bas-du-Rossé et son arrêt de bus. Mais cela nécessite quelques aménagements routiers pour assurer une cohabitation entre piétons, vélos, voitures, bus et véhicules agricoles, ce qui fait l'objet du présent préavis.

DESCRIPTION DES TRAVAUX

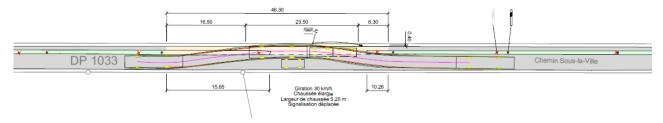
Le projet consiste donc à utiliser au mieux l'entier des parcelles publiques des chemins Sousla-Ville et du Grand-Pré sans empiéter sur des terres agricoles. Il s'agit d'aménager une route d'une largeur suffisante pour un véhicule de type voiture, bus ou véhicule agricole avec des places d'évitement pour croiser des véhicules en sens inverse, tout en gardant un espace sécurisé pour les piétons, comme c'est déjà partiellement le cas aujourd'hui.

Pour emprunter le chemin Sous-la-Ville avec des bus, le carrefour avec la route de la Gare doit être élargi en déplaçant le trottoir à la limite de la parcelle agricole de la patte d'oie et en rabotant en hauteur le talus en face pour assurer une giration confortable des bus selon le plan ci-dessous.

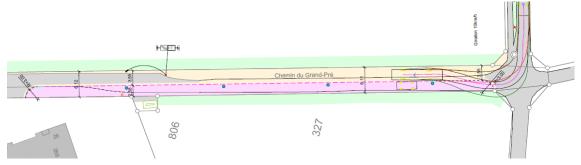


Préavis N° 5/2024 Page 3 sur 7

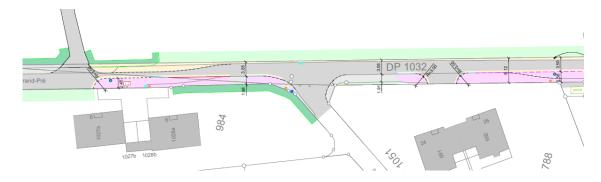
Ensuite, les deux places d'évitement seront agrandies pour qu'un bus puisse se mettre à l'écart pour laisser passer un véhicule selon le modèle ci-dessous.



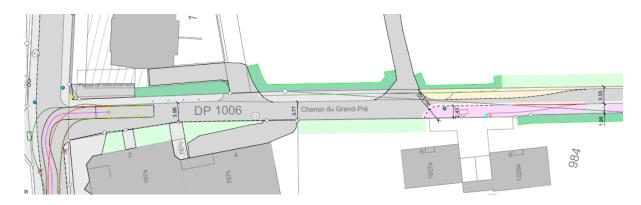
La partie non-habitée du chemin du Grand-Pré sera élargie au maximum de sa possibilité pour créer une route d'une largeur de 3,55 m sur sa partie Est avec un trottoir franchissable d'une largeur de 2,50 m de l'autre côté selon le plan ci-dessous. Des croisements seraient possibles en montant sur le trottoir!



Le concept de la route d'une largeur de 3,55 m sur sa partie Est avec un trottoir franchissable d'une largeur de 2,50 m de l'autre côté est prolongé à hauteur des premières habitations jusqu'au départ du chemin agricole partant à l'Est selon le plan ci-dessous.



A hauteur de ce chemin agricole, le trottoir va changer de côté de la route, comme aujourd'hui, avec une aide à la traversée pour rejoindre le trottoir existant selon le plan cidessous.



Préavis N° 5/2024 Page 4 sur 7

En fait, la grosse partie des travaux consiste à élargir et réorganiser les aménagements du chemin du Grand-Pré pour sécuriser les piétons du trafic des bus et des voitures qui peuvent accéder aux parkings des habitations.

Pour répondre également aux souhaits de la population du secteur, des candélabres seront posés pour compléter l'éclairage de ces deux chemins en hiver pour sécuriser l'accès des élèves aux Communaux. Ces candélabres seront éteints la nuit.

COÛTS DES TRAVAUX

Le présent devis est calculé sur la base d'estimations. Les appels d'offres sont en cours et les soumissions ne sont pas encore rentrées.

DESIGNATION	Sous-la-Ville	Grand-Pré
Génie Civil		
Installation de chantier	CHF 1'500	CHF 4'500
Terrassement et remblayage	CHF 11'000	CHF 29'000
Aménagement chaussée, trottoir et bordures	CHF 33'000	CHF 171'000
Fouilles pour alimentations des candélabres	CHF 41'500	CHF 9'500
Honoraires de gestion et de suivi de projet	CHF 10'000	CHF 30'000
Imprévus et arrondi	CHF 7'000	CHF 28'000
Sous-total génie civil	CHF 104'000	CHF 272'000
Eclairage public		
Socles des candélabres et tubes électriques	CHF 5'500	CHF 1'500
Câble électrique (GKN 10x10mm2) avec pose	CHF 7'000	CHF 1'500
Mats et consoles	CHF 27'500	CHF 6'500
Contrôle électrique et mécanique	CHF 3'500	CHF 1'000
Imprévus et arrondi	CHF 6'500	CHF 1'500
Sous-total éclairage public	CHF 50'000	CHF 12'000
Totaux par chemin	CHF 154'000	CHF 284'000
Total demande de crédit TTC		CHF 438'000

Pour information, ce projet d'aménagements routiers pour la ligne de bus 722 n'est hélas éligible à aucun subventionnement cantonal!

FINANCEMENT

Le montant des travaux sera prélevé sur les disponibilités de la trésorerie communale ou tout ou partie par un emprunt aux meilleures conditions du moment.

AMORTISSEMENT

L'amortissement de cet investissement se fera selon les délais légaux liés au nouveau plan comptable vaudois MCH2 qui entrera en vigueur en 2026 pour la Commune d'Etoy. Ces délais doivent maintenant être pris en compte pour amortir nos nouveaux préavis. Ainsi, les aménagements routiers normaux, ainsi que les infrastructures d'éclairage public s'amortissent sur une durée de 40 ans.

CONCLUSIONS

L'évolution très favorable de la fréquentation des lignes de bus qui desservent notre Commune permettent d'augmenter périodiquement leurs financements fédéral et cantonal permettant ainsi de rajouter des courses de bus sur les lignes en conservant un budget stable à la charge des Communes concernées.

Avec le nouvel horaire CFF qui entrera en vigueur le 15 décembre 2024, la ligne de bus 722 St-Livres – Etoy Gare sera dorénavant exploitée avec un deuxième bus et un tracé remanié pour réduite les temps de trajet sur la gare d'Etoy pour la plupart des usagers. Dès décembre, ce sera la ligne 722 St-Livres – Les Communaux d'Etoy.

La Municipalité est aussi consciente que ces aménagements routiers pour la ligne de bus 722 sont importants, mais ils vont contribuer à améliorer d'une part les transports publics du village vers les gares d'Etoy et d'Allaman et d'autre part offrir une meilleure sécurité pour les usagers de mobilité douce entre l'Ouest du village et les Communaux,

Ainsi, la Municipalité vous recommande d'étudier attentivement ce préavis et d'accepter cette demande de crédit pour améliorer nos infrastructures et ainsi répondre aux souhaits des habitants de la Commune.

Au vu ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ETOY

- vu le présent préavis municipal no 05/2024
- entendu le rapport de la commission chargée de l'étudier
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Page 6 sur 7

DECIDE

- 1. d'accorder l'autorisation d'entreprendre les travaux d'aménagements routiers pour la ligne de bus 722;
- 2. d'allouer le crédit de CHF 438'000.-- pour financer ces travaux ;
- 3. d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;
- 4. d'autoriser la Municipalité à amortir cet investissement selon les délais légaux.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 29 juillet 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE Le Syndic La Secrétaire

J. M. Fernandez

S. Ruchet

Délégués municipaux :

- M. Roland Corthay, municipal
- M. Charly Viquerat, municipal

Préavis N° 5/2024 Page 7 sur 7